

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE**  
**Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

**DÉLIBÉRATION N° 23\_180**

**OBJET : SERVICE RPE 73 –  
ENTREMONT-LE-VIEUX - AVENANT À  
LA CONVENTION ANNUELLE ANNÉE  
2023-2024 ET SUIVANTES**

L'an deux mille vingt-trois, le 3 octobre à 19 h,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire  
sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**Date de la convocation :** mercredi 27 septembre 2023

<p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <p>En exercice : 36 Présents : 29 Pouvoirs : 3 Votants : 32</p> <p><b>Résultat des votes :</b></p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p><b>Présents les délégués avec voix délibérative :</b></p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Bruno GUIOL, Marie José SEGUIN (Miribel les Echelles) ; Claude COUX, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Christiane BROTTOT SIMON (Saint-Franc) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean-Claude SARTER, Véronique MOREL, Céline BOURSIER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET, Nathalie HENNER, Mathias LAVOLÉ (Saint-Laurent du Pont) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean de Couz) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Marc GAUTIER (Saint Pierre d'Entremont 38)</p> <p><b>Pouvoirs :</b> Roger JOURNET à Marylène GUIJARRO ; Jean-Claude SARTER à Céline BOURSIER ; Nathalie HENNER à Jean-Paul SIRAND-PUGNET ;</p>
---	--

**CONSIDÉRANT** la compétence Enfance de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse,

**CONSIDÉRANT** la confirmation de la part de la Commune de Entremont le Vieux, pour l'accueil du service RPE sur l'année scolaire 2023 -2024 en continuité de l'année scolaire 2022-2023,

**CONSIDÉRANT** la reconduction des modalités de mise à disposition, c'est-à-dire la prise en charge pour un montant de 2 200 € annuel, pour les frais de fonctionnement, avec un effet rétroactif prenant en compte la somme due au titre de l'exercice 2022, somme engagée et non mandatée par la Communauté de Communes.

**CONSIDÉRANT** la création de l'article 3b – facturation : la facturation sera à prévoir en fin d'année civile. Ceci précise donc le mandatement de 2 200 € au titre de l'exercice 2023, en décembre 2023.

**CONSIDÉRANT** la modification portant sur l'article 6 – durée de la convention à rédiger ainsi : « la présente convention est conclue pour une durée d'une année scolaire, renouvelable tacitement à chaque période. Un bilan sera prévu en fin d'année scolaire entre la Commune et la Communauté de Communes. »

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **VALIDE** la mise à jour de la Convention
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'avenant à la convention initiale et régler les frais afférents

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 6 octobre 2023,

La Présidente,  
Anne LENFANT

